

RÈGLEMENT DU JEU-CONCOURS
« Lancement de la nouvelle identité du PER du C.G.O.S 2026 »

Article 1

Le C.G.O.S (Comité de Gestion des Œuvres Sociales des Établissements Hospitaliers Publics), situé 101, rue de Tolbiac, 75654 Paris Cedex 13, organise du **15 septembre au 31 octobre 2026 inclus** un jeu-concours intitulé « **Lancement de la nouvelle identité du PER du C.G.O.S. 2026** ».

Article 2

Peuvent participer à ce jeu-concours tous les agents hospitaliers en activité ressortissants du C.G.O.S. (y compris les personnels médicaux) ou de l'AP-HP, qu'ils soient ou non affiliés au PER du C.G.O.S., ainsi que les conjoints d'affiliés (mariés, pacsés ou concubins), à l'exception des administrateurs et des salariés du C.G.O.S.

Toute personne gagnante devra être en mesure de justifier son appartenance à un établissement relevant du C.G.O.S. ou de l'AP-HP ainsi que de son statut d'agent en activité. En cas de fraude ou de déclaration inexacte, le participant sera disqualifié.

Article 3

Le jeu sera annoncé dans différents supports de communication papier ou digitaux du PER du C.G.O.S. ou du C.G.O.S., diffusés entre le 15 septembre et le 31 octobre 2026.

Les personnes ayant indiqué le nombre exact de mascottes cachées sur la nouvelle page d'accueil du site epargne.cgos.info seront automatiquement inscrites au tirage au sort.

Article 4

9 gagnants seront désignés par tirage au sort effectué par l'huissier dépositaire du règlement parmi les participants éligibles répondant aux conditions définies aux articles 2 et 3 du présent règlement. Un seul lot sera attribué à chaque gagnant.

Article 5

Une seule participation par personne est autorisée pendant la période de l'opération mentionnée à l'article 1.

Article 6

Les lots mis en jeu dans le cadre du présent jeu-concours sont les suivants :

Lot 1 : Un séjour à Disneyland Paris pour 2 adultes et 2 enfants, comprenant 1 nuit d'hôtel, 2 jours d'accès aux deux Parcs Disney ainsi que la demi-pension (petits-déjeuners et un repas). Valeur totale du lot : en cours de détermination. Validité : 1 an à compter de la date d'émission.

Lot n°2 : Un séjour de 8 jours / 7 nuits au Club Jumbo Lipari en Sicile pour 2 personnes, comprenant les vols aller-retour, les transferts et un bagage en cabine par personne, au départ de Paris, Lyon, Nantes, Toulouse, Marseille, Lille ou Bordeaux. Valeur totale du lot : en cours de détermination. Validité : pour un séjour réalisé en avril, mai, septembre ou octobre 2027, hors vacances scolaires de la zone de départ. Destination : Sicile (Italie). Ne sont pas compris dans le lot : les dépenses personnelles, les assurances facultatives, les éventuels frais liés aux formalités de voyage. Conditions de réservation : le vol sera déterminé au moment de la réservation. La réservation devra être effectuée au minimum 30 jours avant la date de départ souhaitée, sous réserve de disponibilités.

Lot n°3 : Un séjour au Puy du Fou pour 2 adultes et 2 enfants, comprenant 1 nuit à l'hôtel Le Grand Siècle (quatre étoiles), 2 jours d'accès au parc ainsi que l'accès au spectacle nocturne « Les Noces de Feu », selon le calendrier d'ouverture du Puy du Fou 2026 ou 2027 et durant la période de représentation du spectacle. Valeur totale du lot : 664,60 €. Validité : selon le calendrier d'ouverture du Puy du Fou 2026 ou 2027.

Lot n°4 : Un séjour de 8 jours / 7 nuits pour 2 à 6 personnes dans un camping-village Homair Vacances. Valeur totale du lot : 500 € TTC, hors options (ménage de fin de séjour, assurance, supplément animal de compagnie). Validité : 2 ans à compter de la date d'attribution. Destination : campings Homair Vacances éligibles situés en France métropolitaine et en Europe. Le séjour est valable dans l'ensemble des campings éligibles aux réservations par dotation, pendant les vacances scolaires hors juillet et août, hors jours fériés et événements spécifiques. L'hébergement sera attribué selon la composition des gagnants (mobil-home CLASSIC 2 chambres pour 4 à 6 personnes ou mobil-home CLASSIC 3 chambres pour 6 personnes).

Lot n°5 : 4 entrées au ZooParc de Beauval, d'une valeur totale de 172 €. Validité : 1 an à compter de la date d'émission.

Lot n°6 : Un séjour au Parc Astérix pour 2 adultes et 2 enfants, comprenant 1 nuit d'hôtel et 2 jours d'accès au parc. Valeur totale du lot : en cours de détermination. Validité : en cours de détermination.

Lot n°7 : Un séjour de 8 jours / 7 nuits en pension complète pour 4 personnes dans un Village Club Miléade, pour 2 adultes et 2 enfants de moins de 14 ans, selon disponibilités. Valeur totale du lot : entre 1 470 € et 3 940 €, selon la période et la destination choisies. Validité : pour un séjour réalisé entre le 2 janvier 2027 et le 31 octobre 2027, hors vacances scolaires d'hiver et hors période du 17 juillet au 28 juillet 2027. Destination : Villages Clubs Miléade participants. Ne sont pas compris dans le lot : les suppléments, les services à la carte liés au séjour, les éventuels frais de modification, ainsi que toute dépense personnelle.

Lot n°8 : Un séjour week-end de 3 jours / 2 nuits en demi-pension pour 2 personnes dans un village club Azuréva, comprenant l'hébergement du vendredi soir (dîner inclus) au dimanche matin (petit-déjeuner inclus), hors périodes de vacances scolaires françaises. Valeur totale du lot : 560 €. Validité : jusqu'au 30 septembre 2027. Destination : France métropolitaine. Ne sont pas compris dans le lot : les taxes de séjour, les boissons et collations, les excursions, les activités payantes, le transport, les frais d'acheminement, les frais annexes (location de matériel, séjours thématiques, supplément pour animal de compagnie, etc.), ainsi que toute dépense personnelle.

Lot n°9 : Un e-coffret Wonderbox « Nuit en duo », d'une valeur totale de 89,90 €. Validité : 3 ans et 3 mois à compter de la date d'émission.

Article 7

Le tirage au sort se déroulera au plus tard le 10 novembre 2026 et sera effectué par l'Étude SARL PARHUIS, Commissaires de justice, dépositaire du règlement, qui désignera les gagnants parmi l'ensemble des participations valides.

Les 9 gagnants seront informés par courrier ou par courriel. La liste des gagnants sera également disponible sur le site du PER du C.G.O.S (epargne.cgos.info) au plus tard le 30 novembre 2026.

Article 8

Les lots gagnés ne pourront être utilisés que par les gagnants. Ils ne pourront être échangés contre des espèces ou contre des biens de valeur équivalente. Les lots sont incessibles, à titre gratuit ou onéreux, et non remboursables. Le C.G.O.S. se réserve le droit de remplacer les dotations par des lots de caractéristiques équivalentes si les circonstances l'exigent. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Article 9

Le présent règlement est déposé auprès de la SARL PARHUIS, Commissaires de justice à Paris 2ème, 51 rue Sainte-Anne, 75002 Paris. Il est consultable sur le site epargne.cgos.info.

Article 10

Le présent règlement, comportant en annexe la liste des lots, est adressé gratuitement à toute personne qui en fait la demande écrite à l'adresse suivante : C.G.O.S. - 101 rue de Tolbiac - 75654 Paris Cedex 13. (Timbre remboursé au tarif lent en vigueur sur demande conjointe.)

Article 11

Le C.G.O.S pourra communiquer le nom des gagnants dans le cadre des actions de communication relatives au présent jeu-concours. Cette utilisation ne donnera lieu à aucune rémunération ou contrepartie autre que le lot attribué.

Article 12

La participation à ce jeu-concours implique de la part du participant l'acceptation pleine et entière du présent règlement et des modalités de déroulement de ce jeu-concours. Toute difficulté relative à l'interprétation ou à l'application du présent règlement sera tranchée souverainement par le C.G.O.S.

Article 13

Les données personnelles collectées dans le cadre du présent jeu-concours font l'objet d'un traitement par la société organisatrice sur la base de son intérêt légitime à organiser et promouvoir l'opération. Elles sont destinées à la gestion des participations, à l'organisation du tirage au sort, à l'attribution des lots et, le cas échéant, à la communication relative aux gagnants.

La communication des données personnelles demandées est obligatoire pour participer au jeu-concours. À défaut, la participation ne pourra être prise en compte.

Les données collectées sont conservées dans un environnement sécurisé pendant la durée nécessaire à l'organisation du jeu-concours, à la désignation des gagnants et à l'attribution des lots.

Les données peuvent être communiquées aux prestataires et sous-traitants intervenant pour les seuls besoins de l'organisation du jeu-concours et de la remise des lots. Elles ne seront pas utilisées à des fins de prospection commerciale.

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données personnelles, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation du traitement et d'opposition. Ces droits peuvent être exercés à tout moment par courrier électronique à l'adresse dpd@cgos.asso.fr ou par courrier postal à l'adresse suivante : C.G.O.S - Déléguée à la protection des données - 101 rue de Tolbiac - 75013 Paris. La demande devra être accompagnée d'un justificatif d'identité.

En cas de désaccord persistant concernant le traitement de leurs données personnelles, les participants peuvent introduire une réclamation auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

EXTRAIT DU RÈGLEMENT DU JEU-CONCOURS **« Lancement de la nouvelle identité du PER du C.G.O.S 2026 »**

Le C.G.O.S., 101 rue de Tolbiac, 75654 Paris Cedex 13, organise du 15 septembre au 31 octobre 2026 inclus un jeu-concours ouvert à tous les agents hospitaliers en activité ressortissants du C.G.O.S. (y compris les personnels médicaux) ou de l'AP-HP, qu'ils soient ou non affiliés au PER du C.G.O.S., ainsi qu'aux conjoints d'affiliés. Les personnes ayant indiqué le nombre exact de mascottes cachées sur la nouvelle page d'accueil du site epargne.cgos.info seront automatiquement inscrites au tirage au sort. Neuf (9) gagnants tirés au sort remporteront chacun l'un des neuf (9) lots mis en jeu. Règlement complet déposé auprès de la SARL PARHUIS, Commissaires de justice à Paris, disponible gratuitement sur demande écrite adressée au C.G.O.S. à l'adresse ci-dessus (timbre remboursé au tarif lent en vigueur sur demande conjointe) et consultable sur le site epargne.cgos.info.

Conformément au Règlement général sur la protection des données (RGPD), les participants peuvent exercer leurs droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation du traitement et d'opposition en écrivant à : C.G.O.S. - Déléguee à la protection des données - 101 rue de Tolbiac - 75654 Paris Cedex 13, ou par courriel à l'adresse dpd@cgos.asso.fr.

LISTE DES LOTS _JEU-CONCOURS
« Lancement de la nouvelle identité du PER du C.G.O.S 2026 »

Liste des lots	Désignation du cadeau	Quantité	Coût d'achat constaté TTC (hors promotions et options)
Lot n°1	Séjour à Disneyland Paris pour 2 adultes et 2 enfants	1	En cours de détermination
Lot n°2	Séjour FRAM au Club Lipari en Sicile pour 2 personnes	1	En cours de détermination
Lot n°3	Séjour au Puy du Fou pour 2 adultes et 2 enfants	1	664,60 €
Lot n°4	Séjour dans un camping-village Homair pour jusqu'à 6 personnes	1	En cours de détermination
Lot n°5	4 entrées ZooParc de Beauval	1	172,00 €
Lot n°6	Séjour au Parc Astérix pour 2 adultes et 2 enfants	1	En cours de détermination
Lot n°7	Séjour Village Club Miléade pour 2 adultes et 2 enfants	1	Entre 1 470 € et 3 940 €, selon la période et la destination choisies.
Lot n°8	Week-end Village Club Azuréva pour 2 personnes	1	560,00 €
Lot n°9	E-coffret Wonderbox « Nuit en duo »	1	89,90 €